

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE

Le Statut des Grands Mutilés. — Notre Action. —  
L'Assemblée Générale. — Notre Maison. — Le Prési-  
dent des Aveugles de Guerre Italiens à Paris. — Le  
Sweepstake Luxembourgeois. — La Flamme. — Légion  
d'Honneur. — Souscription pour le buste Brieux. —  
S. S. B. M.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle, — Entre Nous. — Cotisations pour  
l'année 1935. — Procès-verbal de l'Assemblée Générale de  
la Section des Bouches-du-Rhône, le 23 Février 1935. —  
Aux Camarades de la Régionale de Limoges. — Avis  
divers. — Listes de donateurs. — Le Statut des Grands  
Mutilés : Dernière heure.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

8218  
666

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
† M. BARTHOU, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil  
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;  
† M. le général BALFOURNIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
† M. VALLERY-RADOT;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

LE STATUT  
DES GRANDS MUTILÉS

Nous sommes arrivés à la période que nous pourrions qualifier de décisive pour l'aboutissement du Statut des Grands Mutilés que nous attendons depuis longtemps. Tous nos camarades ont suivi les diverses évolutions du projet qui se trouve maintenant à la veille d'être discuté au Sénat, et c'est pourquoi nous ne parlerons que des derniers examens dont il a été l'objet devant la Commission des Finances de la Haute Assemblée.

Cette Commission, qui au moment où le projet lui fut soumis voulait à peine lui donner suite, a définitivement adopté la somme de 180 millions représentant le coût du projet. Mais en adoptant ainsi le texte initial du Gouvernement, certaines lacunes subsistent. D'abord les blessés en service commandé en seraient toujours exclus et puis les quelques améliorations apportées par la Chambre, relatives aux victimes civiles, à la date d'entrée en jouissance, ne seraient pas maintenues. Mais pour la première question, qui nous préoccupe d'ailleurs grandement, nous ne nous montrerons pas pessimistes, car nous avons trouvé auprès du groupe des sénateurs anciens combattants, que préside notre camarade Thoumyre, un accueil très fraternel, une compréhension très nette de la question. Ce dernier, ainsi que le docteur Gallet, les sénateurs Rogé, Taurines et autres anciens combattants ont entrepris une vive campagne auprès de leurs collègues pour faire admettre nos camarades blessés en service commandé au bénéfice du Statut et nous avons constaté déjà l'heureux effet de leurs démarches, même auprès de certains membres de la Commission des Finances du Sénat.

D'autre part, nous avons adressé à tous les sénateurs et députés une lettre attirant leur attention sur ce sujet et leur avons soumis une liste de cas tellement frappants de nos camarades blessés en accomplissant un ordre, que nous sommes persuadés voir réparer une erreur qui ne doit pas subsister dans le projet qui nous intéresse. M. le Ministre des Pensions, qui ne peut que soutenir un projet gouvernemental, a cependant bien voulu nous promettre de faire état des pourcentages de

blessés, qui l'ont amené à chiffrer le projet, et parmi lesquels se trouvent aussi bien blessés de guerre que blessés en service commandé. De ce côté encore, nous escomptons un appui important, car nous ne voudrions pas avoir à faire certains rapprochements qui montreraient que des combattants, blessés en faisant leur devoir, sont moins bien traités chez nous qu'en pays voisin.

La Commission des Finances du Sénat a repris à son compte l'article 4 bis institué par la Chambre, qui refuse le bénéfice du Statut aux grands mutilés titulaires d'un emploi public ou d'un emploi réservé. Cette disposition ne nous intéresse évidemment pas directement, car malheureusement les emplois réservés ne sont pas pour nous, mais par camaraderie nous nous joignons très sincèrement aux autres grands mutilés pour que cette restriction ne soit pas maintenue.

Il reste alors la question du plafond. Cette nouveauté nous fut présentée un jour en nous disant qu'il fallait établir des plafonds aux pensions d'invalidité. Nous nous sommes demandé quelle pouvait être la signification et la portée de cette demande et tous ceux qui croient s'y connaître un peu en matière de pension sont restés comme nous sans trouver de réponse à cette curieuse prétention. En effet, ou bien on établit un plafond maximum en indiquant qu'en aucune façon la pension totale d'un invalide de guerre ne pourra dépasser une somme X — et là nous sommes tranquilles, car dans bien des pays voisins les maxima sont supérieurs à ce que nous obtiendrons — ou alors il faut adopter des plafonds par catégories. Or, nous ferons remarquer très simplement que les plafonds par catégories sont déterminés par les barèmes eux-mêmes, auxquels s'ajoute, sans cumul, l'allocation qui sera attribuée par le Statut. Nous devons dire que notre camarade Régnier et nous-même avons fait toutes ces remarques, aussi bien au ministre des Pensions qu'aux sénateurs anciens combattants qui ont fort bien compris la justesse de nos observations. Nous avons, du reste, adressé un texte, dont nous vous donnons dans nos informations la teneur, qui précise là-dessus notre pensée.

Nous avons fait bien des pas, bien des démarches, toujours de concert avec nos camarades délégués des autres Associations avec lesquels nous défendons fermement nos intérêts. Nous aurons peut-être encore des interventions à faire, mais nous croyons n'être plus loin du but. Nous ne poussons pas de grandes clameurs et ne désirons pas employer un vocabulaire violent où se mêlent l'indignation et la pro-

testation, mais nous tenons à dire que nous mènerons jusqu'au bout, d'accord avec nos camarades grands mutilés, l'action nécessaire à l'aboutissement de ce Statut.

Nous croyons que le Sénat a bien compris la justesse de notre demande et qu'il apportera l'amélioration nécessaire qui aurait dû être donnée depuis longtemps aux grands mutilés qui ne doivent plus attendre.

H. AMBLARD.

---

## NOTRE ACTION

Nous venons d'indiquer le point où se trouve la question du Statut au moment où nous composons notre Bulletin, et afin de renseigner encore plus utilement nos camarades, nous reprenons comme nous l'avons fait dans notre compte rendu sténographique du 30 juin dernier la relation des démarches entreprises à ce sujet et nous publions ci-après un bref compte rendu des principales audiences auxquelles les délégués de l'U.A.G. ont participé depuis le 2 février, date de notre dernier Conseil.

*Lundi 4 février 1935* : audience de M. le Ministre des Pensions. — Le ministre reçoit les représentants des Associations (Amblard pour l'U.A.G., Nouveau pour la Fédération des Amputés, Régnier et Gauriault pour les Grands Invalides, etc.).

Rivollet nous fait connaître les impressions de M. Babaud-Lacroze, rapporteur à la Commission des Finances du Sénat, et les réserves que celui-ci compte faire devant la Commission. Les réserves porteront sur le financement, les nouvelles catégories incluses, les blessés en service commandé, etc. Il nous est indiqué que le rapport ne pourra être présenté à cette Commission avant le mercredi 13.

Les représentants publient un communiqué et demandent à Rivollet de parler du Statut au Conseil des Ministres du lendemain, ce qui a été fait, le communiqué du Conseil des Ministres le mentionnant.

*Jeudi 7 février.* — Les délégués des Associations ont été reçus par les sénateurs anciens combattants. Etaient présents pour l'U.A.G. : Amblard et Leveau.

Le communiqué suivant a été publié :

« Les délégués des Fédérations de Grands Invalides de Guerre, conduits par M. Pierens, secrétaire général par intérim de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, ont été reçus, le 7 février, par le groupe des sénateurs anciens combattants présidé par M. Robert Thoumyre.

« L'entretien qui a porté sur le Statut des Grands Invalides a été très cordial et le groupe a assuré la délégation de sa volonté de faire aboutir le projet à bref délai. »

Nous ajouterons qu'au cours de l'entretien, Régnier et Nouveau ont donné à certains sénateurs des arguments pour l'application du Statut. Amblard insistant sur le cas des blessés en service commandé, fait savoir que bien des camarades qui sont dans cette situation ne veulent pas porter leurs décorations par déception.

*Le 8 février.* — Audience de M. Babaud-Lacroze, rapporteur du projet près de la Commission des Finances du Sénat.

Sont présents les représentants des Associations. Pour l'U.A.G. : Amblard et Leveau.

Le communiqué suivant est publié : « M. Babaud-Lacroze, rapporteur de la question à la Commission des Finances du Sénat, a reçu les délégués des grands mutilés. M. Babaud-Lacroze a précisé les différents points qui ont retenu particulièrement son attention et qui ont attiré les observations du ministre des Finances. La délégation a développé les arguments qui justifient le vote du projet tel qu'il est actuellement soumis à la Commission des Finances. Le rapporteur a pris note de ces arguments et a promis de faire toute diligence pour le dépôt de son rapport. »

*Jeudi 14 février, à 11 h. 30.* — Audience de M. le Ministre des Pensions. Présents : Amblard, Régnier, Gauriault, Nouveau, Delporte, Jourdan, Girard. Pour la Confédération : Pierens, de Barral, Volvey.

Le ministre met la délégation au courant de la séance de la Commission du Sénat qui eut lieu la veille où M. Babaud-Lacroze rapporta la question. Il nous est dit que l'atmosphère ne fut pas très favorable ; nous en avons confirmation par le communiqué du Gouvernement paru

ce jour. On nous rapporte que seuls MM. Babaud-Lacroze et Abel Gardey se montrèrent nos défenseurs. Les objections présentées concernèrent : la technique du financement, l'addition dans le projet de nouvelles parties prenantes, le paiement par paliers, les pensionnaires des Invalides, etc.

Nous faisons remarquer, une fois de plus, que les blessés en service commandé étaient compris dans le chiffrage. Le ministre répond que pour cette catégorie il espère avoir gain de cause. Il nous signale le mauvais effet produit auprès de la Commission des Finances du Sénat d'une part par les lettres de mutilés qui ne sont pas ou qui ne croient pas être compris dans le Statut, d'autre part le fâcheux effet des articles écrits par des camarades qui estiment que ce projet n'est qu'un premier pas.

Le mercredi suivant, les ministres des Finances et des Pensions seront entendus par la Commission. Rivollet pense qu'on reviendra au projet gouvernemental, le seul, dit-il, qu'il puisse soutenir. Nous insistons pour que M. Flandin lui-même défende le projet devant la Commission le mercredi 20. Un communiqué est publié.

*Dimanche 17 février, 10 heures, Salle du « Petit Journal ».* — Meeting des Amputés de la Région Parisienne.

Nouveau fait à ses camarades un exposé très complet et très objectif de la question. Il termine en affirmant la volonté des amputés de manifester, s'il le faut, pour obtenir satisfaction.

Amblard, pour l'U.A.G., tient à dire que le point douloureux des blessés en service commandé, qui sont déjà chiffrés dans le projet, a été rappelé maintes fois au cours des démarches. A une question posée par un camarade dans la salle, il répond que sa présence a une signification de solidarité et que si, après les délibérations du Sénat il estime que satisfaction ne nous était pas donnée, il se joindra aux Amputés.

Régnier, ensuite, parle dans le même sens.

Après les séances tenues par la Commission des Finances du Sénat, le mercredi 20 et le jeudi 21 février, au cours desquelles ont été entendus MM. Rivollet et Germain-Martin, le ministre des Pensions reçoit les délégués des grands mutilés : Nouveau, Amblard, Régnier, Girard, etc. Il les met au courant des délibérations de cette Commis-

sion, au cours de laquelle l'article 4 bis du projet fut rétabli (fonctionnaires) et où il fut aussi demandé que soit établi un plafond pour les pensions des grands mutilés. A cette question, Régnier et Amblard déclarent que le plafond s'établit de lui-même par les barèmes actuels ; ils ne comprennent pas la demande de la Commission. Le ministre partage leur opinion, mais doit déposer un texte.

Le communiqué suivant est publié :

« Une délégation des Fédérations des Grands Invalides de Guerre, conduite par M. A. Piérens, secrétaire général par intérim de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, a été reçue par M. Rivollet, ministre des Pensions.

« Très émue par le communiqué de la Commission des Finances du Sénat qui prétend exclure du bénéfice des allocations prévues par le projet de Statut des Grands Invalides les titulaires actuels d'une fonction publique ou d'un emploi réservé, la délégation a protesté contre une mesure contraire au principe même du droit à réparation. Elle a déclaré que tous les grands invalides se solidarisaient avec leurs camarades fonctionnaires qui ont pour la plupart une situation des plus modestes.

« Quant aux « plafonds » dont parle le communiqué, les grands invalides ont tenu à préciser que la question était déjà résolue par le projet gouvernemental lui-même et ils se sont élevés avec vigueur contre toute restriction édictée à l'égard des victimes de la guerre les plus douloureusement atteintes. »

A la suite de cette entrevue, les délégués se mettent d'accord pour adresser le texte suivant au ministre :

« En aucun cas le montant total des émoluments résultant de l'application du présent Statut ne pourra, pour chaque intéressé, dépasser les sommes qu'ils perçoit au titre de la loi du 31 mars 1919, des lois subséquentes et des barèmes y annexés, majorées en vertu des dispositions de la présente loi, dont les allocations prévues à l'article 3 ne se cumulent pas entre elles. »

*Vendredi 1<sup>er</sup> mars.* — Audience des sénateurs anciens combattants. Sous la présidence de M. Thoumyre, les sénateurs anciens combattants se sont réunis nombreux pour recevoir les délégués des Associations.

Etaient présents : Piérens, représentant la Confédération, Amblard, Nouveau, Régnier, Lamont, etc.

Tout le projet est passé en revue avec grande attention et l'article 1<sup>er</sup> fait l'objet d'une revision approfondie. M. Thoumyre expose à ses collègues tous les arguments qu'il compte employer pour faire admettre les blessés en service commandé. MM. Gallet, Rogé, Taurines et tout le groupe l'appuie dans ce sens. Les exemples que nous avons fournis paraissent utiles.

Le groupe se montre également favorable aux blessés civils.

A propos du plafond que la Commission des Finances désirait établir pour les fortes pensions, Régnier et Amblard indiquent l'inconscience de cette proposition.

Les délégués demandent que le projet soit voté le plus tôt possible et remercient le groupe des sénateurs anciens combattants.

---

A la suite de l'envoi de notre circulaire que nous avons fait aux sénateurs et aux députés, leur indiquant la nécessité d'incorporer les blessés en service commandé, un grand nombre d'entre eux ont bien voulu nous faire savoir que les exemples typiques que nous leur avions signalés les avaient intéressés et convaincus.

Nous vous donnons ci-après les noms des parlementaires qui, à ce jour, ont bien voulu nous répondre et nous sommes certains, que même sans nous adresser de réponse, l'unanimité a compris notre demande.

Parmi les sénateurs : MM. Auray, Armand Calmel, Charles Dumont, A. Gianotti, de Grandmaison, André Morizet, Mounié, E. Néron, Raoul Péret, Georges Portmann, A. Renaudot.

Parmi les députés : MM. Albertin, Bertrand d'Aramon, Baudouin-Bugnet, Emile Brachard, de Chamard, Georges Chauvin, P. Delcourt, de Diesbach, René Dommange, Pétrus Faure, Henri Fiori, Henri Franklin-Bouillon, Frossard, Gentin, Louis Guillon, L. L'Héveder, R. Jardinier, Lafont, G. Lasserre, André Liautey, E. Malric, Pierre Mendès-France, Ernest Outrey, Patenôte-Desnoyers, Emile Perrein, Camille Planche, Paul Rives, Maurice Rolland, Emmanuel Roy, L. Salles, Joseph Serda, Edouard Soulier, M. Tailliandier, E. Taudière, Joseph Vidal.

M. de Saint-Just, au nom de la Fédération Républicaine, nous promet l'appui de ce groupe. M. Renaud Jean, au nom de la Fraction Communiste, donne son adhésion, ainsi que celle de ses collègues : Capron, Clamamus, Dewez, Midol, Monjauvis, Ramette, Péri, Thorez.

Parmi les réponses reçues, notre camarade Rogé, sénateur de Meurthe-et-Moselle, nous a adressé l'aimable lettre suivante qui marque un point de vue d'ordre général sur la question :

« Mon cher Amblard,

« J'ai bien reçu votre circulaire du 14 courant et je vous remercie vivement des renseignements qu'elle contient et que je compte bien utiliser lors de la discussion du projet de Statut des Grands Invalides pour obtenir que le bénéfice en soit étendu à nos camarades blessés en service commandé.

« Les quelques exemples que vous indiquez sont particulièrement suggestifs et j'espère qu'ils contribueront à ramener le Sénat à une plus saine appréciation de la situation.

« Nous aurons toutefois fort à faire pour réagir contre les atteintes répétées qui sont portées à notre charte de 1919 et au principe même du droit à réparation, avec quelquefois, malheureusement, la complicité consciente ou inconsciente de certains de nos camarades.

« Je vous prie de croire, etc. »

## L'Assemblée Générale de 1935

Nous vous avons fait savoir, dans notre dernier Bulletin, que le Conseil d'administration avait fixé la date de notre Assemblée générale au dimanche 7 avril.

Nous donnons ici les lieux et heures des réunions des Commissions et de l'Assemblée plénière :

*Vendredi 5 avril, à 9 heures*, au siège social de notre Association, 25 rue Ballu : Commission des Pensions. Rapporteur : Favret.

*A 14 h. 15*, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des

Minimes (entrée par la rue de Béarn) : Commission des Services Intérieurs. Rapporteur : Amblard.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre. Rapporteurs : Bois et Fauvel.

*Samedi 6 avril, à 9 heures*, au siège social de l'U.A.G., 25, rue Ballu :

Commission d'Action Sociale. Rapporteur : Lauté.

Commission de Propagande. Rapporteur : Muller.

Commission des Questions Diverses. Rapporteur : Leveau.

*A 14 h. 15*, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris (entrée rue de Béarn) :

Commission du Budget. Rapporteur : Noireaux.

Récapitulation des vœux émis par les diverses Commissions.

*Dimanche 7 avril, à 9 h. 15*, Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes : Assemblée générale annuelle.

*A 12 h. 30*, aura lieu un banquet amical auquel tous nos camarades sont cordialement conviés d'assister.

Nous ne sommes pas certains, cette année, de pouvoir l'organiser dans les Salons de l'Hôtel Lutetia, comme nous en avons pris l'habitude, mais nous assurons nos camarades de retenir, pour ce déjeuner, auquel beaucoup d'entre nous ont plaisir à participer, les salons d'un hôtel où ils auront pleine satisfaction.

Nous donnerons, dans la lettre de convocations qui sera adressée comme d'habitude à chacun de nos camarades, tous les renseignements sur le lieu, le prix du banquet, ainsi que le menu qui sera arrêté. Nous les prions de nous envoyer, au reçu de ces instructions, leur adhésion pour le banquet en même temps que le montant des couverts qu'ils auront retenus.

Nous recommandons aux camarades qui désirent se trouver ensemble à une même table d'en aviser le Comité d'Action de l'U.A.G., 25, rue Ballu, Paris.

Le Conseil d'administration du 9 mars doit établir le bulletin de vote en faisant tirer au sort les noms des camarades inscrits.

Voici, par ordre alphabétique, les candidatures reçues à ce jour : Amblard, Bloncourt, Cabasson, Chanudet, Chaumerac, Céré-Labourdette, Dallet (François), Eiselé, Favret, Finet, Gagnard, Gailly, Izaac, Leveau, L'Evesque, Malgat, Malingre, Mauger, Mulsant, Roy (G.), Vernet.

---

## Notre Maison

### Etat d'avancement des travaux au 28 février 1935

Le gros œuvre est terminé, ainsi que les toitures-terrasses.

Le mauvais temps persistant a retardé la mise en état d'étanchéité qui sera entreprise dès la première période de temps propice.

A l'intérieur, toutes les distributions sont en place et les cloisonnements sont en cours d'exécution.

Les ouvertures extérieures (menuiserie métallique) sont sur le point d'être terminées en atelier et leur pose est imminente.

Malgré le mauvais temps, un gros effort a été fait pour la bonne marche des travaux.

---

## Le Président des Aveugles de Guerre Italiens à Paris

Le Président de nos camarades italiens, M. Carlo Delcroix, député à la Chambre italienne, a passé quelques jours dans notre capitale, à la fin du mois de février, pour rendre les visites qu'il avait reçues en Italie de la part des anciens combattants français.

A cette occasion, le ministre des Pensions, notre camarade Rivollet, lui a remis les insignes de commandeur de la Légion d'honneur.

Nous sommes très heureux de savoir que Carlo Delcroix, Aveugle de Guerre italien, amputé des deux mains, a été ainsi honoré par notre pays, lui qui a été blessé dans des circonstances tragiques, ainsi que la presse l'a rappelé. Il avait voulu se rendre seul à l'endroit où l'un de ses camarades venait d'être atteint par une grenade, près d'un dépôt de munitions. S'étant approché pour le relever, il fut à son tour frappé

par une grenade qui se trouvait sous le corps de l'infortuné et qui n'avait pas explosé. Sans être blessé du fait de l'ennemi, il fut ainsi victime de son dévouement.

Nous adressons nos vives félicitations au Président des Aveugles de Guerre Italiens pour la distinction dont il vient d'être l'objet.

---

## Le Sweepstake Luxembourgeois (TROISIÈME TRANCHE)

La troisième tranche du Sweepstake Luxembourgeois, qui est émise en ce moment dans le public, a été autorisée par M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, lors d'une visite que les représentants des Associations bénéficiaires de ce Sweepstake lui ont faite dans le courant du mois dernier.

Par la suite, un communiqué du Conseil des Ministres visant les loteries étrangères avait rendu quelque peu perplexes nos amis et camarades, mais nous tenons à leur dire que cette troisième tranche du Sweepstake Luxembourgeois n'est nullement visée par le communiqué en question. Par conséquent, nos camarades pourront trouver des billets à notre siège, 25, rue Ballu, jusque dans les premiers jours de mars.

---

## “ La Flamme ”

Nous rappelons que l'U.A.G. doit ranimer la Flamme, le 30 avril prochain.

Le rendez-vous est fixé Métro Etoile (côté avenue Wagram), à 18 h. 10, et nous engageons nos camarades à participer en grand nombre à cette cérémonie.

---

## Légion d'Honneur

Au *Journal Officiel* du 24 février 1935, publiant le décret du 16 février, sont promus au grade d'officier dans l'Ordre National de la Légion d'honneur :

ARONA MARIGOR, dit N'GUERE MOUSSA, ancien soldat au 24<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie Coloniale.

BERTRAND (Marcellin, Louis), ancien soldat au 27<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.

CHABERT (Joseph, Lazare), ancien soldat au 6<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie Coloniale.

DELDON (Marius, Joseph, Louis), ancien soldat au 55<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

FESCHET (Eugène Séverin), ancien soldat au 7<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.

HOUDRE (Raymond, Charles), ancien soldat au 331<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

LE GUEN (Raymond, Charles), ancien soldat au 4<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

MASSON (Yves), ancien soldat au 48<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

QUITTANSON (Jean, Marie), ancien soldat au 13<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.

---

## Souscription pour le buste BRIEUX

Nous publions ci-après la treizième liste des souscriptions reçues :

Simon (J.), 10 fr. — Raffray, 20 fr. — Tourneux (R.), 10 fr. — Dufourg, 10 fr. — Moreau (A.), 10 fr. — Khiddas, 10 fr. — Langel, 10 fr. — Une amie suisse, 244 fr. — Martin (L.), 10 fr. — Pey, 10 fr. — Lebon, 10 fr.

---

## Société de Secours aux Blessés Militaires

La S.S.B.M. nous informe qu'elle procure aux Aveugles de Guerre à des conditions intéressantes :

1° Un phonographe, bonne sonorité, fonctionnement parfait, présenté en valise et accompagné d'une mallette contenant huit disques, d'une valeur de 15 francs pièce, à choisir d'après liste envoyée sur demande.

*Prix net* : 300 francs.

2° Un poste de T.S.F. « Telemax », cinq lampes, secteur alternatif, 110-240 volts, dispositif antifading, cadran mixte visuel et Braille, haut-parleur électrodynamique, bouton tonalité.

*Prix spécial* : 750 francs.

3° Un poste T.S.F., sept lampes, mêmes caractéristiques que le précédent.

*Prix spécial* : 1.050 francs.

Sur ces prix, la S.S.B.M. participe, pour une somme de 200 fr. sur les appareils de T.S.F. et 180 francs sur les phonographes, à condition toutefois que les camarades n'en aient encore jamais bénéficié.

Les Aveugles désireux de bénéficier des avantages consentis devront adresser leur demande au Bureau des Aveugles de la S.S. B.M., 21, rue François-I<sup>er</sup>, Paris (8<sup>e</sup>), en y joignant un mandat correspondant au prix de l'appareil choisi, déduction faite de la somme allouée.

(Indiquer la gare où doit être faite l'expédition.)





# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février, une somme de 27.050 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances.....	900
Allocations décès et palmes.....	6.400
Allocations Caisse Maladie.....	9.750

Il y a lieu d'ajouter à ces 27.050 francs une somme de 20.000 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt et une demandes dont trois n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE-NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Jaffré (Pierre), de Marseille, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Paulette, née le 15 janvier 1935.

Notre camarade et Mme Camuset, de Chargey-les-Gray (Haute-Saône), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Robert, né le 29 janvier 1935.

Notre camarade et Mme Maumont, de Saint-Pardoux-Corbier (Corrèze), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Josette, née le 10 février 1935.

Notre camarade et Mme Prigent, de Lesneven (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Michel, né le 28 janvier 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Mariages

Notre camarade André Garnaud, de Paris, nous fait part du mariage de sa fille Andrée avec M. Marcel Picard., célébré le 16 février 1935.

Notre camarade Picaud, à La Baule (Loire-Inférieure), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Baudouin, le 23 février 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Dolo (Léon), de Loudéac (Côtes-du-Nord), décédé le 21 janvier 1935, à l'âge de quarante-quatre ans.

Né le 2 mars 1891, à Plémet (Côtes-du-Nord), soldat au 30 Régiment d'Artillerie, notre camarade fut blessé, le 17 septembre 1915, à Sillery (Somme). Réformé à 200 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et blessures multiples, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Olivier (Henri, Marius), de Roquefort-la-Bédoule (Bouches-du-Rhône), décédé le 31 janvier 1935, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Né le 26 mai 1880, à Aubagne, soldat au 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, Olivier fut blessé au Bois de la Grurie, le 26 juin 1915. Réformé à 110 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et blessure

à la main droite, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de Guerre, notre camarade laisse une veuve.

De notre camarade Delrieu (Pierre) de Lespinasse-Molière, par Cadouin (Dordogne), décédé le 5 février 1935.

Né le 15 juin 1885, à Molières, soldat au 209<sup>e</sup> d'Infanterie, Delrieu fut blessé au Bois-Sabot (Marne), le 27 novembre 1914. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, notre camarade laisse trois fillettes.

Du fils de notre camarade Frère, de Rouen (Seine-Inférieure), décédé le 20 janvier 1935, à l'âge de treize ans.

De la mère de notre camarade Théodule, de Montpellier (Hérault), décédée le 17 janvier, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Nous adressons aux parents nos plus sincères condoléances.

---

### Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement : Soubiel, 5 fr. — Margault, 5 fr. — Tourrés, 10 fr. — Lucas (G.), 10 fr. — Gréard, 5 fr. — Defours, 5 fr. — Houdre, 10 fr. — Simon (J.), 10 fr. — Junqua, 10 fr. — Coudrai, 5 fr. — Vial (E.), 15 fr. — Duchamp, 5 fr. — Motte, 5 fr. — Catillon (G.), 15 fr. — Tremeau, 10 fr. — Malinge, 10 fr. — Vuotto, 5 fr.

---

### Cotisations pour l'Année 1935

Coat, Rollet, Bicheron, Laboulais, Capet, Castor, Fagnon, Soubié, Charpentier, Berigaud, Gautier (P.), Deniel, Mariet, Lemaire (G.), Tarte, Adam (E.), Barbier (J.-M.), Herouin, Margault, Garcelon, Delafosse (G.), Feuilleul, Desgrippes, Lehouck, Donchet,

Meunier (M.), Maumont, Alloï, Valdant, Tourrés, Bazas, Lucas (G.), Lappe, Alquié (G.), Betremieux, Chauvel, Fauvel, Bouillard, Ducornet, Grillet (L.), Potency Debout, Ragereau, Barnabé (C.), Landais (J.), Miniou, Favereau, Croisé, Gréard, Vella, Scotto, Forgues, Louesdon, Gauchet, Vernhes (J.), Bouisson, Bibois, Morand, Defours, Michel (A.), Millepied, Delacourt, Montcharmont, Raffestin, Dulucq, Boureau, Erouart, Bouréon, Dubos (P.), Piot, Ecal, Reyné, Mitault, Delille, Chouquet, Houdré, Buteau, Simon (J.), Simon (P.), Quinet, Massaly, Le Gouar, Millien, Reguilhem, Cheneuille, Caillaux, Potereau, Jeanmiard, Sabin, Larher, Vialatoux, Bertau, Duffaut, Guenivet, de Chatillon, Bloch, Couteau, Sciellour, Clément (P.), Brassac, Ramadour, Guinet (L.), Bistch, Bousquet, Tourneur (R.), Thiriet, Dufourg, Meslin, Coulaud, Chabbert (H.), Loulergue, Gable, Delacroix, Desmats, Lamy (A.), Brebion, Robin (V.), Equerre, Salvat, Bondon, Bouchet (G.), Justin, Isnardy, Leveau (R.), Dupuis (J.), Sellos, Molinier (A.), Fonchy, Gacomnier, Guegan, Thiberge, Charles (G.), Mercier (R.), Petit (Adrien), Danger (H.), Gillot, Colleuille, Duverger, Boo, Delplanque, Corbel, Malingre, Chaumerac, Coudrai, Lecaudey, Bignon (G.), Mondoloni, Guihard, Guilbert, Giloux, Kuster, Moreau (A.), Pernoo, Menetrey, Pagès, Guillenjouan, Estorges, Charriaut, Dupuy (M.), L'Hermitte, Leroy (M.), Peligry, Pouy, Rouxel, Petit (Joseph), Grattepain, Boulert, Odoul, Levy, Mayet, Fouillet, Vial (E.), Roussigné, Laurent (F.), Blin, Chancé, Gustin, Khidas, Sursin (P.), Delforge, Martin (J.), Rignault, Marin, Plateau, Lambert (P.), Fouasse, Berdon, Huppé, Heuzé (H.), Pichenot, Lebarbier, Dumontet, Reulet, Calmès, Braun, Lansquenet, Barbier (J.), Rain, Sarret, Gril, Castel (H.), Cordier, Secch, Acart, Guyennet, Dufau (E.), Fevelat, Evette, Layec, Arzagot, Finance, Chabert (J.), Turcat, Lecomte (L.), Moulin (E.), Casdagne, Devarrieux, Herbet, Chastaing, Duchamp, Langel, Chagniaud, Sussillon, Badel, Théodule, Rubin, Vendeville, Hocq, Mathieu, Gouny, Hervoir, Blanc (A.), Lallemand (J.), Arnaud (A.), Vincendo, Boudault, Dupont (J.), Molinié (B.), Briel, Courtecuisse, Motte, Lefebvre (J.), Chaplain, Lelarge, Charrier, Deglise, Peyron, Peigné, Charles (H.), Bouchet (R.), Lescalier, Barret, Chaigneau, Ramspacher, Girard (Jules), Lafaye, Graux, Moulin (A.), Royer, Gaetti, Catillon (G.), Rambeau, Domenger, Tauriac, Demalaine, Fleury (H.), Dubois (A.), Marrot (J.), Toudic, Cariou, Renauld,

Malinge, Lacombe, Massot-Pellet, Cressent, Mathey, Vallery, Rabel, Barbet, Pennequin, Depeige, Vuotto, Serret, Grimaldi, Quidor, Gautier (J.), Gravet, Bentejac, Héron, Pluchot, Magnin, Pinasseau, Leroux (E.), Malgat, Barday, Picaud, Véron (L.), Becker, Lennoz, Dozinel, Boitel, Pierre (M.), Henry (P.), Blanc (A.), Trotel, Grosjean, Thibaut, Cizeron, Boudra, Grossemy, Huc, Matinaud, Meunier (J.), Vial (J.), Martin (L.), Parent (A.), Vaxelaire.

## PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale de la Section des Bouches-du-Rhône

La Section des Bouches-du-Rhône a tenu son Assemblée générale annuelle, le samedi 23 février 1935, en la Maison de la Mutualité, à Marseille. La séance était présidée par Mme Barthe, présidente d'honneur de la Section, assistée de notre camarade Amblard, secrétaire général de l'U.A.G., délégué de l'Union.

Sont présents, les camarades : Bicheron, Berla, Broutin, Cabasson, Chabert, Chatillon, Chaullier, Corazza, Debatisse, Dupuy, Fargier, Fauchier, Lieutaud, Liotaud, Maille, Michel (Eugène), Pellegrin, Rieu et Scotto. Excusés, les camarades : Capitaine, Cholau, Michel (Félix) et Raybaud.

Le camarade Cabasson, président de la Section, ouvre la séance à 15 heures. Après avoir salué la mémoire du camarade Ollivier, récemment décédé, il remercie les camarades présents d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel de la Section. Il salue, au nom de tous, Mme Barthe et l'assure de la respectueuse sympathie de tous les camarades de la Section auxquels elle se dévoue depuis 1915. Aux applaudissements de l'assistance, Mme Barthe est réélue présidente d'honneur pour l'exercice 1935-1936.

Le Président adresse ses salutations et ses souhaits de bienvenue à Mme Amblard et à notre dévoué secrétaire général qu'il présente à l'Assemblée.

Mme Barthe remercie en quelques paroles émouvantes les camarades présents et les assure de son constant dévouement. A son tour,

Amblard apporte à la Section le salut du Bureau et du Conseil de l'U.A.G. et remercie les camarades de leur cordial accueil.

L'ordre du jour appelle la lecture de la situation financière de la Section arrêtée avec un solde en caisse de 197 francs. La situation est approuvée à l'unanimité. Le Président remercie le trésorier, M. Cumella, et le commissaire aux comptes, M. Suzanne, de leur précieuse collaboration et demande à l'Assemblée de bien vouloir renouveler le mandat des deux membres voyants de notre Conseil pour 1935-1936. Ces propositions sont approuvées par l'Assemblée.

Sur la demande du camarade Maille, le Président fait un bref exposé de l'action de la Section depuis sa création et il est ensuite procédé à l'élection du nouveau Conseil. Votants : 19. Ont obtenu : Cabasson, 19 ; Chatillon, 18 ; Corazza, 18 ; Dupuy, 18 ; Fauchier, 18 ; Liotaud, 17 ; Michel (Eugène), 14 ; Maille, 7 ; Debatisse, 2 ; Chabert, 1. Sont élus, les camarades : Cabasson, Chatillon, Corazza, Dupuy, Fauchier, Liotaud et Michel (Eugène).

L'ordre du jour appelant ensuite l'examen de l'action de l'U.A.G., pendant l'année écoulée, le Président demande aux camarades s'ils veulent entendre la lecture des rapports moral et financier de l'Union. Sur la réponse négative de l'Assemblée, qui a déjà pris connaissance de ces rapports dans notre Bulletin, la parole est donnée à notre camarade Amblard. Celui-ci fait un exposé détaillé des questions importantes qui ont sollicité l'attention du Bureau au cours de l'année écoulée. Il s'attache particulièrement à présenter un historique complet des négociations menées par l'U.A.G. pour obtenir le vote du Statut des Grands Mutilés. Il dit les nombreuses difficultés qu'il fallut vaincre au sein de la Commission ministérielle, devant les Commissions de la Chambre, en séance publique du Parlement, ainsi que l'état actuel des pourparlers engagés avec les Commissions du Sénat. Amblard répond obligeamment aux diverses demandes d'explications complémentaires qui lui sont faites par divers camarades parmi lesquels Chatillon, Corazza, Dupuy, Fargier, Liotaud, Maille et Michel (Eugène). En conclusion de ce débat, l'Assemblée adopte les vœux présentés par les camarades Cholau, Corazza, Michel (Eugène).

En réponse à une demande de renseignements adressée par le camarade Michel (Eugène), le Président donne lecture d'une note de la Municipalité de Nice concernant la création, dans cette ville, d'une maison de retraite pour grands mutilés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les camarades présents et prie Mme Barthe de vouloir bien transmettre l'expression de notre gratitude au Grand Conseil de la Mutualité qui nous a si obligeamment prêté sa salle de réunion.

La séance est levée à 17 h. 45.

A l'issue de la réunion, le Conseil procède à l'élection de son Bureau.

Ont obtenu : Cabasson, 7 voix ; Corazza, 4 ; Dupuy, 4 ; Michel (Eug.), 3 ; Liotaux, 2 ; Chatillon, 1 voix.

Le nouveau Bureau est donc ainsi constitué : président : Cabasson ; vice-président : Dupuy ; secrétaire : Corazza ; trésorier voyant : M. Cumulla.

*Le Président :*  
M. CABASSON.

*Le Secrétaire :*  
A. CORAZZA.

---

## Régionale de Limoges

La date de la réunion du Groupement de Limoges avait été fixée au dimanche 7 avril. Cette date ayant été choisie après coup pour l'Assemblée générale de l'Union, nous avons décidé, avec le camarade Sigault, de remettre la réunion au mois d'octobre.

En effet, une réunion pendant la période hivernale est peu propice en raison du mauvais temps. Beaucoup de camarades sont obligés de quitter leur domicile de très bonne heure, ce qui n'est pas toujours agréable et il en résulte trop d'absences. A la réunion du mois d'octobre, nous fixerons ensemble la date de la réunion suivante.

Le Président de la Régionale :  
LAGARDE.

---

## AVIS DIVERS

*A vendre :* Un piano quart de queue Ibach, marque allemande, cordes croisées, grand cadre fer 88 notes, très beau meuble moderne en acajou verni. Prix : 7.000 francs.

S'adresser au camarade Hervoir, 67, boulevard de Reuilly, Paris (12°).

♦♦♦

Madame Levy Weis, membre de notre Comité d'Action, nous demande de faire savoir aux membres de l'U.A.G. qu'elle attire l'attention des camarades sur les différents centres de repos et camps de vacances créés à la mer, à la campagne et en montagne pour les enfants des deux sexes, de 7 à 18 ans.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Levy-Weis, 22, rue Octave-Feuillet, Paris (16°).

♦♦♦

Serais acheteur vélo-car en bon état, dans de bonnes conditions. Faire offre au camarade Lambert, 15, rue de Belfort, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

♦♦♦

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. Montre nickel, savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugles : 90 francs.

Qualité A. La même montre grandeur 16 lignes : 102 francs.

Qualité B. Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette, spirale Bréguet, 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 160 francs.

Qualité B. Montre même mouvement et même cadran que la précédente, mais en argent, trois cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 260 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise). Téléphone : Enghien 371.

♦♦♦

Les Etablissements Blosa, de Boulogne-sur-Seine, offrent aux Aveugles de Guerre la représentation de leurs produits d'entretien ménager, les assurant d'une remise intéressante.

Pour tous renseignements, s'adresser directement aux Etablissements Blosa, 34, rue Thiers, à Boulogne-sur-Seine.

◆◆◆

Appareils et lampes de T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9<sup>e</sup>). Téléphone : Pigalle 67-28.

### Liste des Donateurs

Ecole Normale d'Institutrices, Digne, 10 fr. — Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine (en souvenir de son fils « Mort pour la France »), 100 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Mme Kahn, Paris, 20 fr. — M. Coatedoat, Alger, 20 fr. — Notre camarade Thiriet, 10 fr. — Mme Gendrot, Aulnay-sous-Bois, 50 fr. — Mme Granier, Crépy-en-Valois (Oise) (transmis par *Les Annales*), 25 fr. — Mme Blayac, Levallois-Perret, 100 fr. — Lycée Lakanal, Sceaux (Seine), 100 fr. — M. Simon Zagdoun, Le Caire (Egypte), 196 fr. — Mme Allegret, Paris, 25 fr. — La Famille de M. Charles Viennet, Béziers (Hérault), 200 fr. — Mme Lévy-Weis, Paris, 100 fr. — Produit d'une quête faite au mariage des époux Bonhôte-Claude, à Viéville (Meurthe-et-Moselle), 45 fr. — Divers, 2.790 fr. 99.

### Dons avec affectation spéciale pour la « Maison des Aveugles de Guerre »

Notre camarade Lappe, 10 fr. — Notre camarade Raffray, 30 fr. — Commune de Saint-Rémy (Vosges), 10 fr.

## DERNIÈRE HEURE

### LE STATUT DES GRANDS MUTILÉS

Nous avons assisté hier, 12 mars, au Sénat, à la discussion du projet de statut des Grands Mutilés qui, sur les points importants, nous donne satisfaction.

Au moment de renvoyer les épreuves de notre bulletin à l'impression, nous nous empressons de donner les renseignements principaux à nos camarades, nous réservant d'indiquer tous les détails dans notre Bulletin.

Il ressort du vote du Sénat : 1<sup>o</sup> que nos camarades blessés en service commandé, titulaires de la carte du combattant, sont compris dans le bénéfice du statut au même titre que les blessés de guerre, ce qui est une amélioration ; 2<sup>o</sup> que le plafond, que la Commission des Finances voulait établir et qui lésait les plus atteints d'entre nous, n'a pas été adopté à la suite des interventions des sénateurs Thoumyre, Rogé, Taurines, etc. Le tableau des allocations dites « dotation » n'a pas été modifié, donc un Aveugle de Guerre, blessé de guerre ou blessé en service commandé, recevra en sus de la pension et des majorations ou allocations qu'il perçoit, une dotation de 9.800 francs par an, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1936, le paiement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1935 n'étant fait que sur la base de 50 %.

Nous sommes persuadés que la Chambre des Députés adoptera toutes ces dispositions qui apporteront une amélioration à la situation de beaucoup d'entre nous. Nous parlerons dans notre prochain bulletin des camarades qui, malheureusement, ne profitent pas de ce statut.

Voici les deux articles qui intéressent spécialement les Aveugles de Guerre.

« ARTICLE PREMIER. — Sont au regard de la présente loi, qualifiés grands mutilés de guerre, les pensionnés titulaires de la carte du combattant qui, par suite de blessures de guerre, sont amputés, aveugles, paraplégiques, blessés crâniens avec épilepsie ; équivalents épileptiques ou aliénation mentale ou qui, par blessure de guerre, sont atteints d'une infirmité entraînant à elle seule un degré d'invalidité d'au moins 85 %.

« Bénéficient également des dispositions de la présente loi et sous

« les mêmes conditions, les pensionnés titulaires de la carte du com-  
« battants qui ont été blessés en service commandé. »

« ARTICLE 3. — Dotation pour l'Aveugle de Guerre : 9.800 fr.

Nous ferons remarquer également que la proposition tendant à  
exclure du bénéfice du statut les grands mutilés fonctionnaires a été  
disjointe.

IMPRIMERIE  
DUBOIS & BAUER  
34, RUE LAFFITTE  
PARIS (IX<sup>e</sup>)  
— 1935 —

Le Gérant : Decoène

## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIREAUX.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-  
BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM,  
IZAAC, LAFARGUE, LAGARDE LAUTÉ, MALCAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT  
(Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. le baron DE TRAVERSAY, Président;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;  
M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;  
Mme DU BOS;  
Mme BROQUIN;  
M. Marcel BLOCH;  
M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;  
M. CHEFFER;  
M. Pierre CHÉROT;  
Mme CHEVALIER;  
Mme Francis DE CROISSET;  
Mlle JALAGUIER;  
Mlle d'HERBERMONT;  
Mme HENRI;  
Mme KALT;  
Mme L'EVESQUE;  
Mme LÉVY-WEIS;  
M. MAYER;  
Mme MEYER;  
Mme MUS;  
M. PASCAL

